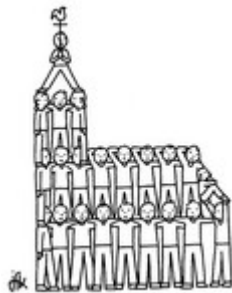


Extrait du Paroisses d'Erquy et de Pléneuf

<http://erquy-pleneuf.catholique.fr/spip.php?article921>

Des lieux pour célébrer

- Une Eglise qui annonce l'Evangile - Vivre dans la Foi -



Date de mise en ligne : mercredi 1er juin 2016

Copyright © Paroisses d'Erquy et de Pléneuf - Tous droits réservés

De la salle à manger qui permettait aux premiers chrétiens de se réunir jusqu'aux cathédrales ou aux humbles chapelles, les communautés chrétiennes se sont donné des lieux variés pour célébrer : **église, cathédrale, basilique, chapelle, oratoire, collégiale.**

On ne comprend pas toujours bien où se situent les différences en chaque lieu.
Essayons d'y voir un peu plus clair.

La cathédrale

C'est l'église où est placée la « cathèdre », siège de l'évêque, signe de l'unité des croyants dans la foi, de la continuité apostolique et du pouvoir du pasteur d'une Église particulière, c'est-à-dire diocésaine. Aux jours des fêtes les plus solennelles, par exemple pour la messe chismale et les ordinations, les célébrations pascales, etc... l'évêque y préside la liturgie. La cathédrale doit être regardée comme le centre de la vie liturgique du diocèse.

L'église

Le mot Église désigne la communauté des fidèles. Cette communauté a besoin d'un lieu pour faire assemblée, puisque Église veut dire « assemblée ».

Le terme désigne donc à la fois l'Église dans son mystère, la communauté chrétienne locale et l'édifice où elle se réunit.

Le bâtiment est adapté aux besoins liturgiques d'une communauté locale ; il comprend les éléments nécessaires aux célébrations dominicales et à la célébration de certains sacrements : chœur suffisamment vaste, autel, ambon, baptistère, lieux de réconciliation, réserve eucharistique... Ces églises paroissiales jouent encore un rôle essentiel dans la vie religieuse et profane des communes.

L'Église, avec un É majuscule = l'ensemble des baptisés.

L'église, avec un é minuscule = le bâtiment.

La basilique

Aux débuts de l'Église, les basiliques n'étaient pas des églises paroissiales.

Elles sont bâties dans des sanctuaires où les pèlerins viennent prier sur la tombe d'un Apôtre ou sur celles des martyrs.

Souvent, la tombe se trouve dans une crypte et le chœur de la basilique est surélevé pour permettre l'accès au tombeau.

D'autres lieux, devenus lieux de pèlerinage à la suite de la venue d'une relique (Quintin, Guingamp, Dinan et les 2 cathédrales), de la découverte d'une statue (Auray), d'une apparition (Pontmain ou Lourdes), d'un voeu (Sacré-Coeur de Montmartre, N. D. d'espérance à Saint-Brieuc), voient s'ériger une basilique. Si la basilique n'est

pas église paroissiale, elle ne possède pas de baptistère.

La collégiale

C'est une église confiée à un collège de clercs, c'est-à-dire à un groupe de chanoines qui ne sont pas des chanoines du diocèse. Leur rôle est de chanter ou de réciter la Liturgie des Heures (bréviaire). En principe, une collégiale n'est pas une église paroissiale. Elle n'a donc pas de baptistère. Ce fut le cas à Rostrenen et à Lamballe.

La chapelle

Les chapelles sont nombreuses dans notre diocèse. Elles peuvent revêtir plusieurs réalités : soit un édifice religieux secondaire dans une paroisse (nos chapelles bretonnes), soit un lieu de culte dans une maison religieuse ou dans un hôpital, une école, un château, un évêché. On peut y célébrer la messe, la liturgie des Heures, y prier la Vierge Marie ou un saint. Elle n'a pas de baptistère.

L'oratoire

C'est un lieu consacré à la prière, par exemple dans une église paroissiale ou une maison religieuse. C'est encore un petit édifice marquant un lieu miraculeux, érigé en « ex-voto » ou en souvenir, ponctuant des étapes de pèlerinage, appelant à la prière pour les défunts. Les oratoires sont nombreux et la France en compte plus de 12 000, souvent entretenus par des bénévoles. Il est à noter qu'on en construit toujours.

Serge Kerrien, diacre permanent